

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-trois du mois d'avril 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

**Année 2026
Séance du 29 avril 2026**

N°48

Objet : Election des délégués à la conférence de l'entente intercommunale avec la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch (CCSB) pour la gestion de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Solelhet

Est nommé secrétaire de séance : Sébastien LAMBLIN

Étaient présents :

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BELMONTE Sylvie, BERNARDINI Patrick, BERTORELLO Gilles, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, CARTIAUX Jacques (jusqu'au rapport n° 35), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté au rapport n°16), COURONNEL Emmanuel, COUVE Henri, DAYAN Jacques, DECROIX Hugo (exceptés aux rapports 26 et 27, absent à partir du rapport n°56), DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, ESMIOL Sildric, EYMARD Max (excepté au rapport n° 29), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie (jusqu'au rapport n° 33), GASSEND-NOIR Anne, GIACOMINO Romaric, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, LAMBLIN Sébastien, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAHLER Marie, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine (jusqu'au rapport n°56), MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge (excepté aux rapports 25 et 26), PAUL Delphine, PELESTOR Michel (jusqu'au rapport n° 36), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie (à partir du rapport n°2), PUECH Frédéric, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, RICHIER Jacques, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SEVENIER Jean, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole, TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

Étaient suppléés :

MAGAUD Marie-José est suppléé par MAYENC Christelle
MATHIEU Pierre est suppléé par JULIEN Eric
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude (à partir du rapport n°36)

Étaient représentés :

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien
BOUSSARIE Arnaud a donné pouvoir à PAUL Delphine
FLORES Sylvain a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
GARCIN Sylvie a donné pouvoir à DOMPNIER Valérie (à partir du rapport n° 34)
MENC Ghislaine a donné pouvoir à BONDIL Marc (à partir du rapport n° 57)
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à LAURENT Cathie
SARRACANIE Patricia a donné pouvoir à TROUDE Joëlle
SERENO Myriam a donné pouvoir à RICHAUD Alban

Étaient excusés :

BOURJAC Bruno, REBOUL Childéric.

Le quorum est atteint.

Monsieur DELCROIX Xavier, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5221-1 et L.5221-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-294-002 en date du 21 octobre 2016 portant création et statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération (PAA) ;

Vu les statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération actuellement en vigueur (arrêté préfectoral n° 2023-353-018 du 13 décembre 2023) ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°21 du 8 novembre 2017, n°35 du 15 juin 2022, n°41 du 14 juin 2023, n°29 du 26 juin 2024 et n°28 du 21 février 2024 portant convention d'entente intercommunale avec la Communauté de Communes du Sisteronnais-Buëch (CCSB) pour la gestion de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Soleilhet ;

Provence Alpes Agglomération (PAA) exerce la compétence obligatoire « en matière d'accueil des gens du voyage : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ».

Par délibération n°21 du 8 novembre 2017, le conseil communautaire de PAA a décidé de signer une convention avec la Communauté de Communes du Sisteronnais-Buëch (CCSB) pour la mutualisation de l'entretien et de l'aménagement de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Soleilhet, située à Sisteron.

Cette convention est établie sur les bases des articles L. 5221-1 et L. 5221-2 du CGCT, relatifs aux ententes intercommunales.

Ladite convention prévoit les modalités de gestion de l'aire d'accueil en matière d'entretien et d'aménagement. A cet effet, et conformément à l'article L. 5221-2 du CGCT, elle prévoit la mise en place d'une Conférence composée de 3 membres élus de chaque EPCI, désignés au scrutin secret au sein par leurs organes délibérants respectifs.

Après la fermeture administrative de l'aire permanente d'accueil du Soleilhet, la délibération n°35 du conseil communautaire du 15 juin 2022 a autorisé la signature d'une nouvelle convention, relative à l'aire d'accueil temporaire des gens du voyage du Soleilhet entre la CCSB et la PAA.

La délibération n°41 du conseil communautaire du 14 juin 2023 a autorisé la signature de la nouvelle version de la convention CCSB/PAA pour la mutualisation de l'entretien et l'aménagement de l'aire d'accueil temporaire des gens du voyage du Soleilhet.

Cette convention a été prolongée jusqu'au 5 juillet 2025 par la délibération n°29 du 26 juin 2024 (jusqu'à la fin des travaux de réalisation de la nouvelle aire permanente d'accueil du Soleilhet).

La délibération n°28 du 21 février 2024 a autorisé la signature d'une nouvelle convention de participation financière relative à la réalisation et fonctionnement de la nouvelle aire permanente d'accueil du Soleilhet, mutualisée entre la CCSB et PAA.

L'actuelle convention prévoit dans son article 4 que les questions d'intérêt commun seront débattues en Conférence, composée de 3 membres élus de chaque collectivité, désignés par délibération en application de l'article L. 5221-2 du CGCT.

Il est proposé :

- De procéder à l'élection à bulletin secret de trois membres qui représenteront Provence Alpes Agglomération au sein de la Conférence de l'entente intercommunale avec la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch pour la gestion de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Soleilhet.

Les candidatures proposées sont :

Titulaires :

BERTRAND Philippe
CARTIAUX Jacques
DELCROIX Xavier

Il est procédé au vote à bulletins secrets pour cette élection.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants : 77

Nombre de pour : 73

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 4

Suffrages exprimés : 73

Sont désignés pour représenter Provence Alpes Agglomération à la conférence d'entente intercommunale avec la CCSB pour la gestion de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de SOLEILHET :

Titulaires :

BERTRAND Philippe
CARTIAUX Jacques
DELCROIX Xavier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE : 11 MAI 2026



Le secrétaire de séance,



Sébastien LAMBLIN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, ou par voie postale.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260429-48_29042026

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260429-48_29042026